



## Droit du "propriétaire" d'une toolbar

Par **oldscool29**, le **16/05/2010** à **07:46**

Bonjour,

Je suis "propriétaire" d'un forum pour lequel un de mes ex-administrateurs avait créé une toolbar comprenant plusieurs raccourcis menant à diverses rubriques du forum. Récemment, cet administrateur a créé un forum traitant du même sujet que le mien et se sert de la toolbar pour promouvoir son forum (il a remplacé tous les liens par d'autres menant à son forum).

Qu'il utilise sa propre toolbar, je n'ai rien contre, qu'il supprime même la toolbar parce qu'il l'a "créée" (en réalité ce sont des barres préfaites et modifiables), je serais d'accord, mais qu'il modifie une toolbar que des membres ont téléchargée pour mon forum et la détourner pour faire la promotion d'un autre, en a-t-il le droit?

Si pas, pourriez-vous m'indiquer ce qu'il y a lieu de faire?

Par **oldscool29**, le **17/05/2010** à **18:33**

un petit up dans l'espoir que quelqu'un lise ce message

Par **oldscool29**, le **20/05/2010** à **08:36**

up?

Par **Admin**, le **20/05/2010** à **09:12**

Bonjour OldSchool,

Si cette personne a réalisé bénévolement cette toolbar, elle lui appartient donc de plein droit. Si aucun accord contractuel a été passé entre vous, je ne vois pas trop ce que vous pouvez faire ... même si je comprends bien la problématique qui se pose à vous !

Vous pouvez peut-être tenter de la lui racheter ?

Par **oldscool29**, le **20/05/2010** à **09:40**

Il l'a réalisée bénévolement, mais elle ne lui appartient pas vraiment (plutôt à la société qui génère les barres) mais effectivement, je n'ai aucun contrôle dessus.

S'agissant de forums sans but lucratif, je n'ai aucune envie de déboursier de l'argent pour cette barre.

Mais il n'y a vraiment rien à faire? Il s'agit quand-même d'un détournement quelque part...

Pour les utilisateurs de la barre, c'est comme si ils avaient une toolbar google et que du jour au lendemain elle s'est transformée en barre de chez yahoo; elle a toujours la même utilité mais chez un concurrent.

Par **oldscool29**, le **21/05/2010** à **21:17**

up

Par **oldscool29**, le **23/05/2010** à **12:45**

dernier up